

MARDI 11 MARS  
Conseil d'administration du CCAS

SAMEDI 15 MARS  
Collecte de vêtements CCAS

DIMANCHE 23 MARS  
Elections municipales (1er tour)

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 AVRIL  
Marché artisanal

DIMANCHE 13 AVRIL  
Printemps des artistes.

ETAT CIVIL  
JANVIER / FEVRIER 2014

NAISSANCES

DABROWSKI Mathis  
né le 02 janvier.

PRAUD Solann  
né le 08 janvier.

DECES

Mme DASSONVILLE épouse  
UYTTENHOVEN,  
décédée le 22 janvier.

Mr HUTCHINSON Gaston  
décédé le 18 février.



**L'association Solidarité & Initiative** a pour objet la lutte contre l'exclusion sociale par l'activité économique et éducative.

Elle porte, comme premier projet, la création et le développement du Jardin de Cocagne de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq. L'association s'appuie sur deux valeurs essentielles, tout d'abord

LE BIEN ETRE

- **A travers la qualité Bio**, en vous abonnant aux paniers bio du Jardin de Cocagne de la Haute Borne, vous recevez chaque semaine un panier de légumes cultivés sur quatre hectares selon les normes de l'agriculture biologique (certification en cours). De quoi assurer une bonne dose de bienfaits et de bien-être dans votre alimentation.

- **A travers une production locale**, les légumes sont bio, toujours de saison et comme ils sont produits directement dans le Parc de la Haute Borne, produits chimiques, transports et émissions de CO2 sont limités au maximum.

La seconde valeur essentielle en est

LA SOLIDARITE

- **Par l'insertion professionnelle** - Le Jardin de Cocagne de la Haute Borne est un espace d'insertion professionnelle par le maraîchage biologique. Il emploie aujourd'hui seize personnes qui reprennent contact avec le monde du travail et se construisent un nouvel avenir.

- **Par une économie plus humaine** - Il n'y a aucun intermédiaire entre le Jardin et les consommateurs. Vous savez que votre abonnement contribue directement à aider la structure dans ses missions : l'insertion professionnelle, le respect de l'environnement et l'économie solidaire.

Les personnes souhaitant bénéficier de panier « découverte » pour un coût de 9.75€ à 18€ peuvent se faire livrer à Humanité le jeudi à partir de 13h30 à l'accueil Marthe et Marie.



Par ailleurs, des documents sont à votre disposition en mairie.

Pour plus d'informations, vous êtes invités à prendre contact avec [jean-louis.poillion@sia2e.org](mailto:jean-louis.poillion@sia2e.org) ou [sabrina.mokhtari@sia2e.org](mailto:sabrina.mokhtari@sia2e.org).



**Dépôt d'exposition**— Les Rencontres d'Arles et la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale ont décidé d'établir le premier recensement photographique d'une envergure inédite de tous les monuments aux morts français à travers une exposition, un livre et la constitution d'un fond documentaire auprès de l'IRHiS, laboratoire de recherches du CNRS et de l'Université de Lille-3. Places de villages, gares, sites emblématiques, les monuments aux morts sont des éléments incontournables dans le paysage des 36 000 communes françaises. L'ambition est de montrer l'immensité du massacre à travers ces œuvres de mémoire.

Tous les maires de France et leurs concitoyens sont invités à poster des photographies numériques, qui peuvent être réalisées à l'aide de tout type d'appareils photographiques (numérique, argentique, smartphone) entre le 5 février et 15 mai 2014 afin d'aboutir à une exposition présentée du 7 juillet au 21 septembre 2014.

Le célèbre photographe et cinéaste Raymond Depardon, parraine cette opération, notamment en prodiguant un protocole de prise de vue : se mettre dos au soleil, ou, en intérieur, dos à la lumière dominante ; sinon attendre ou revenir !

1. Prendre une première photo du monument sur son socle ou support.
2. S'approcher. Prendre une deuxième photo sans le socle, gros plan du monument lui-même. Si possible en « contre-plongée » (du bas vers le haut avec le ciel ou plafond en toile de fond).
3. Une troisième photo plus libre et plus distante afin de situer le contexte dans lequel est installé le monument.

Les Rencontres d'Arles sont le grand rendez vous international de la photographie et il sera remis à tous les participants dont les photographies ont été sélectionnées, deux invitations pour visiter l'édition 2014 du festival. **Vous êtes invités à vous rendre sur le portail Internet (<http://monuments.centenaire.org/rencontres-arles/depot/>) ou ([www.rencontres-arles.com/monuments aux morts](http://www.rencontres-arles.com/monuments_aux_morts)) pour y déposer vos prises de vues.**



# L'écho

Le mensuel du village de Capinghem

N° 224 MARS—AVRIL 2014

[www.capinghem.fr](http://www.capinghem.fr)

## Le mot du Maire et des Élus



Chères Capinghemmoises,  
Chers Capinghemmois,

Le samedi 8 février dernier nous avons reçu les petits chanteurs de la Maîtrise des Hauts de France accompagnés de la chorale de l'Ecole Lucie Aubrac.

Jérôme CUPPELI, Directeur de la Maîtrise et Jean-Michel HUGUEUX, Directeur de l'Ecole ont orchestré chacun leur tour l'ensemble des chœurs.

L'Eglise St VAAST était pleine à craquer pour ce concert exceptionnel. Pendant deux heures les choristes ont offert un répertoire très applaudi. Une association qui a été une vraie réussite.

Le final avec tous les choristes et ce grand succès « Vois sur mon chemin » ont enflammé le public. Je profite de cette occasion pour renouveler mes remerciements aux Directeurs pour leur investissement.

Le mois de mars est celui des élections municipales et le mois d'avril : le marché artisanal et le Printemps des artistes, de belles rencontres en perspective.

En attendant de vous revoir, je vous souhaite un beau mois de mars.

Christian MATHON.

## Vidéo protection sur le territoire communal.



Dans L'écho de décembre dernier, il avait été évoqué l'implantation prochaine d'un système de vidéo protection sur la commune. Aujourd'hui, la pose des matériels et des caméras a commencé et devrait durer plusieurs semaines.

Le dossier de demande de subvention a été complété fin 2013 suite aux conseils du Bureau Sécurité de la Préfecture du Nord et celui-ci est toujours bien en cours d'instruction.

Le début des travaux de pose était conditionné au dépôt de ce dossier complet, au risque, en cas de démarrage anticipé, de perdre les subventions qui peuvent être allouées pour ce type de projet. Il faut savoir que le niveau de subvention peut atteindre jusqu'à 40% du montant de l'investissement. Ce qui n'est pas négligeable.

Vous verrez donc apparaître, au fur et à mesure, les premières caméras sur Capinghem. Bien entendu, pour des raisons d'efficacité et de discrétion, les lieux d'implantation des dites caméras ne peuvent être énoncés dans cet article. Cependant, chaque habitant de la commune est invité, s'il le souhaite, à se rendre en mairie afin d'en connaître le positionnement.

Par ailleurs, c'est avec le concours et l'expertise d'un représentant de la Police Nationale que le choix de l'implantation des caméras sur le village a été opéré.

Quant aux images enregistrées, leur accès est très encadré. En effet, seules deux personnes pourront les consulter en mairie. Il s'agit de Monsieur le Maire et du Directeur Général des Services. Bien entendu, les représentants de la Police Nationale ou de la Gendarmerie pourront être amenés à consulter les enregistrements dans le cadre d'une enquête.

MAIRIE DE CAPINGHEM

58 bis rue Poincaré  
59160 CAPINGHEM  
Tél : 03 20 92 17 66  
[www.capinghem.fr](http://www.capinghem.fr)



Accueil du public :  
Du mardi au vendredi 09h-12h/13h30-17h  
Lundi de 13h30 à 17h / Samedi de 09h à 12h

**- CLUB CULTUREL -**

C'est le 31 janvier dernier que s'est tenue dans la salle polyvalente Robert Gesquière, l'assemblée générale annuelle ordinaire du club culturel. A cette occasion, une vingtaine de nouveaux adhérents sont venus grossir et enrichir ses rangs. Après lecture des traditionnels bilans moral et financier, c'est dans la convivialité que les participants ont partagé le verre de l'amitié autour d'une délicieuse galette.

La première sortie s'est effectuée le 27 février dernier, au théâtre Sébastopol de Lille, pour un spectacle humoristique au titre bien de chez nous "Perds pas l'Nord" avec Zef, animateur sur les ondes de France Bleu Nord.

Le vendredi 21 mars, visite de Tournai, l'une des plus anciennes villes de Belgique; la cité des cinq clochers nous laissera découvrir les lointaines origines de son histoire à travers la visite de son centre historique, de sa cathédrale (voir ci-contre) et de son trésor, classés au patrimoine mondial de l'Unesco, son musée des beaux-arts.....



**Renseignements au 03 20 08 87 17 - Participation : adhérents 49.00€ - non-adhérents 57.00€.**

**LE CENTRE DE LOISIRS DES VACANCES DE PRINTEMPS**

Pour les vacances de printemps, le centre de loisirs accueillera les enfants de 2 à 12 ans du 22 au 30 avril. Des activités ludiques et pédagogiques autour d'un thème précis leur seront proposées, et notamment quelques actions d'aménagement de la cour de l'Espace Arc en Ciel (création d'une fresque et d'un jardin potager). Les inscriptions se déroulent dès le 17 mars au Service Enfance (Espace Arc en Ciel).

**STAGE CIRQUE**

En plus de notre accueil classique, le Service Enfance propose cette année un atelier cirque aux enfants de 6 à 12 ans. Du mardi 22 au vendredi 25 avril, le centre régional des arts de cirque de Lomme proposera une initiation aux activités du cirque : jonglerie, acrobatie... À la suite de ce stage, les enfants effectueront une représentation devant les parents le 25 avril. Retrouvez toute l'actualité du service périscolaire sur le site internet de la Mairie : [www.capinghem.fr](http://www.capinghem.fr)—Renseignements complémentaires en contactant Olivier PAILLART au 03 20 10 83 55 ou par mail : [periscolaire@ville-capinghem.fr](mailto:periscolaire@ville-capinghem.fr).

**BIBLIOTHÈQUE DE CAPINGHEM**  
Nouveautés du mois

- PANCOL : Muchalás
- BOISSARD : Belle-arrière-grand-mère
- FOENKINOS : La tête de l'emploi
- SIGNOL : Tout l'amour de nos pères
- BD : Les rabbits 1.2.3.4—Les profs-Gaston
- JEUNESSE : Bibliothèque Rose—Violetta (10/12 ans)

Horaire : lundi de 17 à 19h/mercredi de 15 à 17h/samedi de 11 à 12h  
Cotisation annuelle de 20€ par famille.

**PRINTEMPS DES ARTISTES**

Si vous êtes artiste d'arts plastiques capinghemmois et que vous souhaitez participer à l'exposition du Printemps des artistes qui se tiendra le dimanche 13 avril, vous êtes invité à vous faire connaître auprès de la mairie ou à Cap'arts (Madame Gruson 48 ter rue Poincaré à Cappinghem).



**MARCHE ARTISANAL**

L'organisation de l'APEIC, l'association des parents d'élèves indépendants de Cappinghem, organise la 4e édition du Salon de l'Artisanat d'Art les 5 et 6 avril prochain.

**LE SAMEDI 5 AVRIL**

L'inauguration s'effectuera à 12h salle Robert Gesquière : 18 artisans et un stand APEIC y seront représentés jusque 18 h. Sous la tonnelle devant la salle, des produits du terroir seront proposés. Par ailleurs, l'après-midi, dans la salle multi-activités, un pavillon bien-être recevra les visiteurs.

**LE DIMANCHE 6 AVRIL**

Une braderie aura lieu de 9h à 15h (bulletins d'inscription disponibles en mairie et à déposer en mairie ou dans la boîte aux lettres APEIC à l'école). Un barbecue y sera organisé.

Tout au long du week-end de la petite restauration, des boissons et gâteaux seront mis en vente au profit de l'école.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Madame Muriel LEMAIRE au 03 20 93 03 64.

Venez nombreux.

**ELECTIONS MUNICIPALES**

**LES 23 ET 30 MARS 2014**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**QUI VA-T-ON ELIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?**

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints. Vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez donc également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU). Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

**QUI PEUT VOTER LORS DES ELECTIONS MUNICIPALES ?**

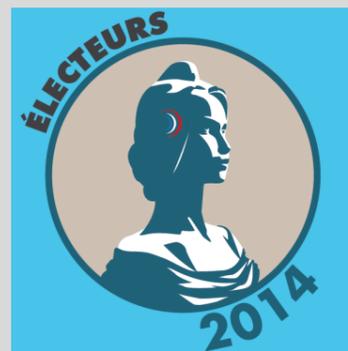
Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct. Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

**PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?**

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune de voter à votre place. Vous êtes à Cappinghem dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Pour plus d'informations [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) - Rubrique Élections.



**COMMUNE DE 1 000 à 3 499 HABITANTS**

Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

**CONTRAIREMENT AUX PRÉCÉDENTES ÉLECTIONS MUNICIPALES, VOUS NE POUVEZ PLUS NI AJOUTER DE NOMS NI EN RETIRER : LE PANACHAGE N'EST PLUS AUTORISÉ. VOUS VOTEZ EN FAVEUR D'UNE LISTE QUE VOUS NE POUVEZ PAS MODIFIER. SI VOUS LE FAITES, VOTRE BULLETIN DE VOTE SERA NUL.**

Vous élirez également un conseiller communautaire sur une liste comportant deux noms (afin de prévoir un remplaçant). Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Enfin, lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter. Ceci est désormais applicable quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

**Où et quand voter à CAPINGHEM ?**

Bureau de vote N°1— MAIRIE  
Bureau de vote N°2—SALLE POLYVALENTE ROBERT GESQUIERE  
(et non plus l'école Lucie Aubrac)

**HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX**  
À partir de 8 heures jusqu'à 18 heures.

**NOUVEAU**

- Présentation d'une pièce d'identité avec photo pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- Election des conseillers communautaires

**LE VOTE :**

**un geste citoyen**